



# Lancement de l'appel à projets « France Expérimentation – Territoire French Impact »

Dossier de presse  
25 février 2019

## Faciliter le développement des projets d'innovation sociale avec le label « Territoire French Impact »

Le French Impact est la bannière nationale qui fédère l'écosystème de l'innovation sociale et environnementale. Il rassemble dans une même dynamique tous les acteurs qui font de l'innovation sociale un levier de transformation du pays : porteurs de projets, entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations, entreprises sociales), collectivités, entreprises engagées, incubateurs, ruches, investisseurs, etc.

Son ambition est d'accélérer le développement de l'innovation sociale et de la placer au cœur des réponses aux défis sociétaux et des réponses aux besoins des Français : transition écologique, inclusion, emploi, réussite éducative, fracture numérique...

### Les objectifs du French Impact :

- Soutenir le financement et notamment l'amorçage et le changement d'échelle des innovations sociales
- Lever les freins réglementaires
- Renforcer les synergies territoriales et diffuser une culture de la coopération
- Promouvoir la mesure et l'évaluation de l'impact
- Inspirer les politiques publiques

Engagement du projet présidentiel, Le French Impact a été lancé en 2018 par le Haut- Commissaire à l'Economie Sociale et Solidaire et à l'Innovation Sociale au Ministère de la Transition écologique et solidaire. Il s'est organisé en association loi 1901.

Le label « Territoire French Impact » a vocation à valoriser et renforcer les synergies entre les acteurs, pour favoriser l'émergence, le développement et l'essaimage des innovations sociales. Un Appel aux Territoires a été lancé en juillet 2018 - sous la forme d'un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) – ouvert sur 3 ans. Cinquante territoires ont déposé leur candidature pour cette première vague (octobre 2018) instruite par le Ministère de la Transition écologique et solidaire avec la contribution de l'AVISE, Agence d'Ingénierie pour développer l'Economie Sociale et Solidaire.

## FEDERER / ACCOMPAGNER / EVALUER / SIMPLIFIER

### FEDERER

A travers cet appel à manifestation d'intérêt aux territoires (AMI), l'ambition de French Impact est d'abord de créer un choc de coopération en incitant l'ensemble des acteurs locaux engagés sur un territoire - porteurs de projets, financeurs, entreprises, collectivités, associations ...- à s'organiser en collectifs autour de défis communs.

### ACCOMPAGNER & FACILITER L'ACCES AUX FINANCEMENTS

L'objectif de cet AMI est ensuite de résoudre des problèmes locaux en apportant des réponses nouvelles. Le French Impact a vocation à accompagner la réalisation de ces défis identifiés par les territoires en animant les collectifs porteurs par une ingénierie entrepreneuriale. S'il ne financera pas les projets en direct, Le French Impact facilitera également l'accès aux financements en mobilisant dispositifs publics (CTE, cœur de Ville, TIGA...) et investisseurs institutionnels (Banque des Territoires) et privés (fonds d'amorçage).

### EVALUER

Le French Impact s'est doté d'un fonds de promotion de l'évaluation de l'impact social et environnemental. Doté de 1 million d'euros, ce fond doit permettre de faciliter l'accès aux méthodes et outils qui permettent aux projets d'innovations sociales de valoriser leur impact et leur utilité sociale.

### SIMPLIFIER

Les territoires d'innovation sociale peuvent rencontrer des difficultés liées aux procédures administratives et certains freins réglementaires. Le French Impact mets à disposition son réseau d'innovateurs publics pour faciliter les relations entre les collectifs territoriaux et l'administration.

**D'autre part un appel à projet « France Expérimentation »** sera lancé spécifiquement pour les territoires labellisés French Impact afin de faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires.

## Lancement de l'appel à projets

### « France Expérimentation – Territoire French Impact »

→ Un **appel à projet « France expérimentation – Territoires French Impact »** est ouvert du 25 février 2019 au 30 juin 2019 avec pour objectif, pour les collectifs porteurs de projets innovants établis sur ces territoires, de faciliter les demandes de dérogations administratives et réglementaires.



#### Comment déposer une demande de dérogation réglementaire dans le cadre de « France Expérimentation – Territoires French Impact » ?

« France Expérimentation » est un guichet numérique offrant la possibilité aux acteurs économiques d'exprimer leurs besoins d'adaptation des normes juridiques et des procédures administratives auprès d'un interlocuteur unique et dans le cadre d'un dispositif clair, transparent et réactif.

La plateforme « France Expérimentation » est ouverte en continu pour toute demande de dérogation réglementaire et pour tout porteur d'un projet innovant basé sur le territoire national.

**Dans le cadre de l'appel à projet, les demandes déposées par les porteurs de projets localisés sur ces territoires French Impact feront l'objet d'une instruction accélérée. Les porteurs pourront bénéficier à leur demande d'un accompagnement sur mesure par les services de l'Etat.**

Pour déposer une demande de dérogation réglementaire dans le cadre de « **France Expérimentation – Territoires French Impact** », rendez-vous sur le site internet [demarches-simplifiees.fr](https://www.demarches-simplifiees.fr), aux adresses suivantes :

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-candidature-french-impact-avec-siret>

<https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/formulaire-de-candidature-french-impact-sans-siret>

Pour les expérimentations retenues, avant le terme de la période d'expérimentation, une évaluation sera organisée pour apprécier l'opportunité d'une généralisation de ces dérogations et, le cas échéant, selon quelles modalités.



### Toutes les demandes de dérogations à des normes sont-elles éligibles ?

Dans le cadre du présent appel à projets, **seules pourront être instruites des demandes de dérogation de nature réglementaire**. Les demandes ayant un caractère fiscal ou dont l'objet principal est de bénéficier d'un soutien financier ne sont pas éligibles à cet appel à projets. Il n'est toutefois pas exclu que des aides puissent être apportées aux projets sélectionnés via d'autres dispositifs de soutien de l'Etat ou des collectivités. Dans ce cas, il ne sera pas possible de conditionner la conduite effective de l'expérimentation demandée à l'obtention d'une telle aide, et réciproquement.

Par ailleurs les demandes sollicitant une dérogation à une norme émise par les institutions de l'Union européenne (règlement européen, directive européenne, etc.) ou à une réglementation relevant d'une autorité administrative indépendante ne relèvent pas du champ du présent appel à projet.



**Contact presse :**

Ministère de la Transition écologique et  
solidaire

[innovationsociale@ecologique-  
solidaire.gouv.fr](mailto:innovationsociale@ecologique-<br/>solidaire.gouv.fr)

